



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi, tenue en la salle du Conseil de la Mairie, le lundi, 12 janvier 2015 à 20h05, le tout conformément à la loi.

Sont présents : Monsieur le conseiller Jean-François Daoust
 Monsieur le conseiller Claude Richer
 Monsieur le conseiller Pierre Charbonneau
 Monsieur le conseiller François Turcot
 Madame la conseillère Marie-Dominique Fortin
 Monsieur le conseiller Rosaire Payant

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse
Sylvie Gagnon-Breton.

Sont aussi présents : Madame Diane Soucy, greffière
 Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service d'urbanisme
 Madame Cynthia Ménard, directrice des communications et
 activités de promotion

Est absente : Madame Nancy Corriveau, directrice générale

(1.0) CONSEIL

(1.1) OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton souhaite, en son nom personnel, celui des membres du Conseil municipal ainsi que des employés, une *Bonne Année* 2015 aux personnes présentes.

15-01-0001

(1.2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
APPUYÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET RÉSOLU : unaniment

que l'ordre du jour soit adopté, tel que modifié par l'ajout du point 13.1.

- 1.0 CONSEIL**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Questions du public sur le contenu de l'ordre du jour
 - 1.4 Approbation des procès-verbaux et résumé des résolutions adoptées lors de séances extraordinaires
 - 1.4.1 Séance ordinaire du 8 décembre 2014
 - 1.4.2 Séance extraordinaire du 8 décembre 2014

- 2.0 DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 2.1 Dépôt de documents
 - 2.1.1 Rapport sur réquisition d'achats de 2 501.00 \$ à 15 000.99 \$

- 3.0 SERVICE D'URBANISME**
 - 3.1 Demandes de dérogations mineures
 - 3.1.1 216, rue Saint-André (lot 3 847 841) – Marge de recul des cases de stationnement
 - 3.1.2 1114, rang Saint-Paul (lot 3 846 940) – Superficie du lot
 - 3.2 Projet de règlement # V 467-57-14 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements – Arrêt des procédures
 - 3.3 Demande de modification de zonage – Ajout d'un usage « Habitation bifamiliale – H-2 » dans la zone H-30
 - 3.4 Projet de règlement # V 467-59-15 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements
 - 3.4.1 Avis de motion
 - 3.4.2 Adoption du premier projet

- 4.0 SERVICE DES FINANCES**
 - 4.1 Approbation des comptes à payer - Ratification des chèques - Décembre 2014 – Activités financières
 - 4.2 Autorisations de paiement
 - 4.2.1 CSRJQ – Location d'heures de glace – Autorisation de signature
 - 4.2.2 MRC des Jardins-de-Napierville – Quote-part 2015
 - 4.2.3 Mutuelle des municipalités du Québec – Assurances générales – Année 2015
 - 4.3 Règlement # V 610-2015-00 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2015 - Adoption
 - 4.4 Règlement # V 611-2015-00 régissant l'utilisation et la tarification au site de neiges usées de la Ville de Saint-Rémi - Adoption

- 5.0 SERVICE DU GREFFE**

- 6.0 SERVICE DES LOISIRS**
 - 6.1 Protocole d'entente entre la Ville de Saint-Rémi et le Club de soccer du Roussillon concernant la gestion de l'activité du soccer à Saint-Rémi et l'utilisation des terrains sportifs de la Ville – Autorisation de signatures – Approbation de la tarification – Année 2015
 - 6.2 Fête nationale et Fiesta des cultures 2015 – Contrats entre la Ville de Saint-Rémi et le Dépanneur Notre-Dame pour la concession du bar – Autorisation de signature
 - 6.3 Demande de subvention à Emplois d'été Canada auprès de Service Canada – Camp de jour – Été 2015
 - 6.4 Surveillance du patinage libre

- 7.0 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**
 - 7.1 Convention de stage entre l'Institut Universitaire de Technologie Sénart-Fontainebleau et la Ville de Saint-Rémi – Entérinement d'autorisation de signature – Année 2015
 - 7.2 Autorisations d'appels d'offres – Aménagement d'une piste cyclable

- 7.2.1 Rue Notre-Dame (entre les Faubourgs et la rue Brosseau)
- 7.2.2 Intersection des Routes 221 et 209

8.0 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9.0 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Appel d’offres # 14-651 – Fourniture de sel pour le déglçage – Octroi du contrat
- 9.2 Autorisations d’appels d’offres
 - 9.2.1 Acquisition de luminaires pour la conversion de l’éclairage de rue à DEL
 - 9.2.2 Confection de plans et devis – Rue Poupart
 - 9.2.3 Système de télémétrie – Réseaux d’égouts et d’aqueduc – Remplacement
 - 9.2.4 Mise en place – Clôture le long de la piste cyclable – Rue Saint-Paul (entre route 221 et rue Maurice) et décret des travaux – Phase I
 - 9.2.5 Fourniture et installation d’une clôture le long de la piste cyclable – Secteur Les Jardins Saint-Rémi

10.0 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries concernant l’entraide mutuelle en cas d’incendie et d’intervention d’urgence au Conseil Mohawk de Kahnawake – Autorisation de signatures

11.0 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

12.0 CORRESPONDANCE

13.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 13.1 Mme Lucie Daigneault – Commis-réceptionniste occasionnelle – Prolongation d’engagement – Autorisation

14.0 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

16.0 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Adoptée

15-01-0002

**(1.3) QUESTION(S) DU PUBLIC SUR
LE CONTENU DE L’ORDRE DU JOUR**

Une question du public est posée par un citoyen sur le contenu de l’ordre du jour.

**(1.4) APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
ET RÉSUMÉ DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES
LORS DE SÉANCES EXTRAORDINAIRES**

15-01-0003

(1.4.1) SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2014

(1.4.2) SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2014

ATTENDU que des copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2014 et celui de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014 ont été remises à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET RÉSOLU : unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2014 et celui de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014 soient approuvés, tel que présentés.

Adoptée

(2.0) DIRECTION GÉNÉRALE

(2.1) DÉPÔT DE DOCUMENTS

15-01-0004

**(2.1.1) RAPPORT SUR RÉQUISITION D'ACHATS
DE 2 501.00 \$ À 15 000.99 \$**

La directrice générale, madame Nancy Corriveau, dépose un rapport en annexe sur les réquisitions d'achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ approuvées durant la période du 1^{er} au 31 décembre 2014 totalisant le montant de 58 034.69 \$.

(3.0) SERVICE D'URBANISME

(3.1) DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

15-01-0005

**(3.1.1) 216, RUE SAINT-ANDRÉ (LOT 3 847 841)
- MARGE DE REcul DES CASES DE STATIONNEMENT**

ATTENDU une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage;

ATTENDU qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

ATTENDU que la nature et l'effet de la présente demande consistent, dans le cadre de l'aménagement des espaces de stationnement, à permettre :

- une marge de 1,00 m entre la limite de terrain et l'espace de stationnement, alors que le règlement de zonage # V 467-07 tel qu'amendé exige une marge de 1,50 m entre la limite du terrain et l'espace de stationnement (règlement # V 467-07, chapitre 6, section 3, article 3.1, paragraphe c));

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de l'avis du Comité Consultatif d'Urbanisme relativement à cette demande (résolution # CCU 14-12-2763);

ATTENDU l'avis public à cet effet en date du 19 décembre 2014;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service d'urbanisme;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil municipal; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
APPUYÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET RÉSOLU : unanimement

que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, en référence au lot 3 847 841 (216, rue Saint-André), et permette une marge de 1,00 m entre la limite de terrain et l'espace de stationnement

Adoptée

(3.1) DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

15-01-0006

(3.1.2) 1114, RANG SAINT-PAUL (LOT 3 846 940) - SUPERFICIE DU LOT

ATTENDU une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage;

ATTENDU qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

ATTENDU que la nature et l'effet de la présente demande consistent, afin de régulariser la situation d'un empiètement, à permettre :

- une opération cadastrale visant la création d'un lot d'une superficie de 1 772,7 m² alors que le règlement de lotissement # V 468-07 tel qu'amendé exige une superficie de 3 700 m² (règlement # V 468-07, chapitre 3, section 3, article 3.7);

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de l'avis du Comité Consultatif d'Urbanisme relativement à cette demande (résolution # CCU 14-12-2764);

ATTENDU l'avis public à cet effet en date du 19 décembre 2014;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service d'urbanisme;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil municipal; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET RÉSOLU : unanimement

que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, en référence au lot 3 846 940 (1114, rang Saint-Paul) et permette une opération cadastrale visant la création d'un lot d'une superficie de 1 772,7 m².

Adoptée

15-01-0007

**(3.2) PROJET DE RÈGLEMENT # V 467-57-14 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE # V 467-07 ET SES AMENDEMENTS
- ARRÊT DES PROCÉDURES**

Il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
APPUYÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET RÉSOLU : unanimement

que le Conseil municipal autorise l'arrêt des procédures relatives au projet de règlement numéro V 467-57-14 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements.

Adoptée

15-01-0008

**(3.3) DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE
- AJOUT D'UN USAGE « HABITATION BIFAMILIALE – H-2 »
DANS LA ZONE H-30**

ATTENDU une demande déposée visant à modifier la grille des spécifications de la zone H-30 afin de permettre la construction, sur les terrains de coin vacants dans la zone H-30, des bâtiments d'habitation bifamiliale (de type jumelé);

ATTENDU que la demande a précédemment été traitée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la séance du 19 novembre 2014 (résolution CCU 14-11-2742);

ATTENDU que la demande initiale a été modifiée, laquelle ne vise désormais que les lots de coin vacants donnant sur l'Avenue des Jardins;

ATTENDU la recommandation majoritairement défavorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (résolution CCU 14-12-2765);

ATTENDU la recommandation défavorable de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service d'urbanisme, considérant :

- que la demande ne s'inscrit pas dans un projet et une vision d'ensemble de la zone H-30;
- que la demande ne cadre pas avec le concept de développement initial de ce secteur, destiné à accueillir des bâtiments d'habitation unifamiliale isolée;

- que plusieurs bâtiments d'habitation unifamiliale sont déjà construits, adjacents aux lots visés par la demande; et
- que la superficie du terrain ne permet pas de soutenir adéquatement deux logements avec des espaces privatifs distincts; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
APPUYÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET RÉSOLU : unanimement

de refuser la demande de modification de zonage déposée visant à modifier la grille des spécifications de la zone H-30 afin de permettre la construction, sur les terrains de coin vacants dans la zone H-30, des bâtiments d'habitation bifamiliale (de type jumelé).

Adoptée

(3.4) PROJET DE RÈGLEMENT # V 467-59-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # V 467-07 ET SES AMENDEMENTS

15-01-0009

(3.4.1) AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller Claude Richer qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements afin de créer le nouveau code d'usage « C312 Services de transport de produits divers, centre de distribution » et de modifier la grille des spécifications de la zone I-2.

Le Conseil accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

(3.4) PROJET DE RÈGLEMENT # V 467-59-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # V 467-07 ET SES AMENDEMENTS

15-01-0009.1

(3.4.2) ADOPTION DU PREMIER PROJET

ATTENDU une demande visant à permettre les activités de transport dans la zone C-1;

ATTENDU que la procédure permettra de régulariser certaines situations existantes dans ladite zone;

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015 en référence au règlement portant le numéro V 467-59-15 ;

ATTENDU la dispense de lecture du premier projet de règlement; il est :

PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
APPUYÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET RÉSOLU : unanimement

que le premier projet de règlement portant le numéro V 467-59-15 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements afin de créer le nouveau code

d'usage « C312 Services de transport de produits divers, centre de distribution » et de modifier la grille des spécifications de la zone I-2, soit adopté.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement sera tenue à la Mairie de Saint-Rémi, 155, rue de la Mairie à compter de 20h00, le lundi, 9 février 2015.

Adoptée

(4.0) SERVICE DES FINANCES

15-01-0010

(4.1) APPROBATION DES COMPTES À PAYER

- **RATIFICATION DES CHÈQUES – DÉCEMBRE 2014**
- **ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET RÉSOLU : unanimement

d'approuver la liste et d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de décembre 2014 au montant de 356 105.60 \$ incluant les paiements effectués par Accès D au cours de ce mois;

de ratifier la liste des chèques et des paies émis en décembre 2014 totalisant 461 890.12 \$.

Je, soussignée, Hélène Chèvrefils, trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA
Trésorière

Adoptée

(4.2) AUTORISATIONS DE PAIEMENT

15-01-0011

(4.2.1) CSRJQ – LOCATION D'HEURES DE GLACE

- **AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU qu'en réponse à la demande de subvention de l'Association du Hockey Mineur les Jardins du Québec, la Ville de Saint-Rémi informait cet organisme qu'elle entendrait faire la location de 320 heures de glace durant la saison 2014-2015 auprès du Centre sportif les Jardins du Québec Inc. afin de les mettre à sa disposition (résolution # 14-02-0091);

ATTENDU qu'en réponse à la demande de subvention du Club de Patinage Artistique les Jardins du Québec Inc., la Ville de Saint-Rémi informait cet organisme qu'elle entendrait faire la location de 102 heures de glace durant la saison 2014-2015 auprès du Centre sportif les Jardins du Québec Inc. afin de les mettre à sa disposition (résolution # 14-02-0092);

ATTENDU que la Ville a autorisé le paiement de 160 heures pour l'AHMJQ et de 51 heures pour le CPA les Jardins du Québec Inc. représentant la location des heures de glace pour lesdits organismes pour la période d'août à décembre 2014 (résolution # 14-10-0442);

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le paiement de 160 heures pour l'AHMJQ et de 51 heures pour le CPA les Jardins du Québec Inc. représentant la location des heures de glace pour lesdits organismes pour la période de janvier à avril 2015;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi loue 26 heures de glace (pour la période du dimanche 4 janvier au jeudi 2 avril 2015) auprès dudit Centre sportif pour l'activité du patinage libre de ses citoyens;

ATTENDU les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique de la famille et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice des loisirs;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
APPUYÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET RÉSOLU : unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la directrice des loisirs à signer les trois contrats de location de glace; et

d'autoriser le paiement de la somme de 41 801 \$, taxes en sus (48 060.70 \$, taxes incluses) au Centre sportif régional les Jardins du Québec Inc. en paiement des factures numéros 455, 456 et 457.

(Poste budgétaire 02-701-30-519 - Dépense financée par le budget courant)

Adoptée

(4.2) AUTORISATIONS DE PAIEMENT

15-01-0012

(4.2.2) MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE – QUOTE-PART 2015

ATTENDU une facture en date du 28 novembre 2014 de la MRC des Jardins-de-Napierville représentant la quote-part de la Ville de Saint-Rémi pour l'année 2015 au montant de 298 447 \$;

ATTENDU la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
APPUYÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET RÉSOLU : unanimement

d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Saint-Rémi à la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'année 2015 au montant de 298 447 \$, en trois (3) versements comme suit :

- 15 janvier 2015 : 99 483 \$
- 15 avril 2015 : 99 482 \$
- 15 juillet 2015 : 99 482 \$

(Poste budgétaire 02-XXX-XX-951 – Dépense financée par le budget courant)

Adoptée

(4.2) AUTORISATIONS DE PAIEMENT

15-01-0013

(4.2.3) MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ASSURANCES GÉNÉRALES – ANNÉE 2015

ATTENDU que le courtier Groupe Ultima Inc. est le représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec;

ATTENDU l'ajout de certaines couvertures concernant l'assurance-responsabilité civile complémentaire Umbrella, l'assurance bénévoles et brigadiers scolaires ainsi que l'assurance cadres et dirigeants;

ATTENDU la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET RÉSOLU : unanimement

d'autoriser le paiement de la somme de 113 555 \$, taxes en sus, à la compagnie Groupe Ultima Inc. pour les assurances générales de la Ville de Saint-Rémi, année 2015, se détaillant comme suit :

- Renouvellement de la police pour 2015 : 106 684 \$
- Assurance-responsabilité civile complémentaire à 10 M\$: 6 336 \$
- Assurance bénévoles et brigadiers scolaires : 250 \$
- Assurance cadres et dirigeants : 285 \$

(Poste budgétaire 02-130-00-421 – Dépense financée par le budget courant)

Adoptée

15-01-0014

(4.3) RÈGLEMENT # V 610-2015-00 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015 - ADOPTION

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2014 en référence au règlement portant le numéro V 610-2015-00;

ATTENDU que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 610-2015-00 a été acceptée en même temps que l'avis de motion ; il est :

PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET RÉSOLU : unanimement

que le règlement portant le numéro V 610-2015-00 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2015, soit adopté.

Adoptée

15-01-0015

(4.4) RÈGLEMENT # V 611-2015-00 RÉGISSANT L'UTILISATION ET LA TARIFICATION AU SITE DE NEIGES USÉES DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI - ADOPTION

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2014 en référence au règlement portant le numéro V 611-2015-00;

ATTENDU que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 611-2015-00 a été acceptée en même temps que l'avis de motion ;

ATTENDU que suite aux modifications apportées aux articles 3.3 et 5.1 du règlement, la greffière procède à la lecture desdits articles; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET RÉSOLU : unanimement

que le règlement portant le numéro V 611-2015-00 régissant l'utilisation et la tarification au site de neiges usées de la Ville de Saint-Rémi, soit adopté.

Adoptée

(5.0) SERVICE DU GREFFE

(6.0) SERVICE DES LOISIRS

15-01-0016

**(6.1) PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-RÉMI ET LE CLUB DE SOCCER DU ROUSSILLON CONCERNANT LA GESTION DE L'ACTIVITÉ DU SOCCER À SAINT-RÉMI ET L'UTILISATION DES TERRAINS SPORTIFS DE LA VILLE
- AUTORISATION DE SIGNATURES – APPROBATION DE LA TARIFICATION
– ANNÉE 2015**

ATTENDU que le Comité des loisirs a étudié le dossier de gestion de l'activité de soccer à Saint-Rémi et l'utilisation des terrains sportifs de la Ville;

ATTENDU les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique de la famille et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

ATTENDU l'offre de services du Club de soccer du Roussillon pour la gestion de l'activité de soccer à Saint-Rémi et pour l'utilisation des terrains sportifs de la Ville;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice des loisirs; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET RÉSOLU : unanimement

d'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en cas d'absence la directrice générale, à signer un protocole d'entente entre la Ville de Saint-Rémi et le Club de soccer du Roussillon (CSR) concernant la gestion de l'activité du soccer à Saint-Rémi et l'utilisation des terrains sportifs de la Ville pour l'année 2015;

qu'il soit inscrit audit protocole d'entente que :

- pour la saison estivale 2015, la Ville de Saint-Rémi accorde une contribution municipale de 50% du tarif à chaque joueur de soccer de Saint-Rémi; et
- que la priorité des inscriptions à l'activité de soccer soit réservée aux joueurs de Saint-Rémi et, par la suite, les places restantes aux joueurs de l'extérieur;

d'approuver la tarification suivante pour l'année 2015 :

Catégories	U4 et U5	U6 et U7	U8	U9	U10	U12	U14	U16
Tarifs	110 \$	125 \$	135 \$	140 \$	145 \$	160 \$	200 \$	220 \$
Tarifs après le 1 ^{er} avril 2015	135 \$	150 \$	160 \$	165 \$	170 \$	185 \$	225 \$	245 \$

d'autoriser le versement d'une somme de 2 910.51 \$ au Club de soccer du Roussillon à titre de subvention pour les services rendus en 2014.

(Poste budgétaire 02-701-20-970)

Adoptée

15-01-0017

(6.2) FÊTE NATIONALE ET FIESTA DES CULTURES 2015
- **CONTRATS ENTRE LA VILLE DE SAINT-RÉMI ET LE DÉPANNEUR NOTRE-DAME POUR LA CONCESSION DU BAR**
- **AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que la Fête nationale est prévue les 23 et 24 juin 2015;

ATTENDU que la Fiesta des cultures se tiendra du 21 au 23 août 2015;

ATTENDU qu'une entente est à prévoir avec le Dépanneur Notre-Dame pour la concession du bar lors de la Fête Nationale le 23 juin et lors de la Fiesta des cultures du 21 au 23 août 2015;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer
APPUYÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET RÉSOLU : unanimement

d'autoriser la greffière, ou en son absence la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi les contrats entre la municipalité et le Dépanneur Notre-Dame pour la concession du bar lors de la Fête nationale, le 23 juin 2015, et la Fiesta des Cultures du 21 au 23 août 2015.

Adoptée

15-01-0018

(6.3) DEMANDE DE SUBVENTION À EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA AUPRÈS DE SERVICE CANADA – CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2015

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Saint-Rémi de présenter une demande de subvention à Emplois d'été Canada auprès de Service Canada dans le cadre du Camp de jour de l'été 2015;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
APPUYÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET RÉSOLU : unanimement

que la Ville de Saint-Rémi accepte la responsabilité dudit projet;

que madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs, soit nommée mandataire pour la demande au Programme Emplois d'été Canada 2015; et qu'elle soit également autorisée à signer, ainsi que la directrice générale, tous les documents concernant ledit projet pour les postes suivants du Service des loisirs :

- un responsable à l'animation (salaire : 15\$/hre);
- un responsable du Service de garde et des accompagnateurs (salaire : 15\$/hre);

que la Ville de Saint-Rémi s'engage à couvrir le coût excédant les contributions allouées pour tout projet soumis subventionné;

d'autoriser la procédure d'offre d'emploi pour les postes de « responsable des animateurs de camp de jour » et de « responsable du Service de garde et des accompagnateurs » pour un salaire de 15 \$ l'heure;

qu'une copie de la présente résolution soit transmise à madame la députée fédérale Anne Minh-Thu Quach, circonscription de Beauharnois-Salaberry.

Adoptée

15-01-0019

(6.4) SURVEILLANCE DU PATINAGE LIBRE

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir l'engagement d'un surveillant pour l'activité du patinage libre;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
APPUYÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET RÉSOLU : unanimement

d'autoriser l'engagement de monsieur Hugo Panneton en date effective du 11 janvier 2015 au poste de « surveillant du patinage libre » au taux horaire prévu à la résolution # 13-02-2318. Cet emploi relève du Service des loisirs et n'est pas couvert par la Convention collective du Syndicat des salariés de la Ville de Saint-Rémi, Cols bleus, Cols blancs, tel que prévu aux articles 5.05 et 5.08.

Adoptée

(7.0) SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

15-01-0020

**(7.1) CONVENTION DE STAGE ENTRE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE SÉNART-FONTAINEBLEAU ET LA VILLE DE SAINT-RÉMI
- ENTÉRINEMENT D'AUTORISATION DE SIGNATURE - ANNÉE 2015**

ATTENDU l'offre de deux (2) stagiaires français en provenance de l'IUT Sénart-Fontainebleau, soit messieurs Grégoire Fournier et Nathan Denis;

ATTENDU que le stage se tiendra entre le 1^{er} avril et le 25 juin 2015;

ATTENDU que lesdits étudiants, de premier cycle universitaire, peuvent conduire des actions dans le domaine du marketing, de la communication, de la gestion, de la réalisation des études de terrain, de la production de tableaux de bord, de la mise à jour de bases de données, de l'organisation d'événements, de la production des études documentaires, etc;

ATTENDU que le but du stage est à la fois de développer les compétences professionnelles des stagiaires et de fournir un support à l'organisation qui les accueille;

ATTENDU que le stage est non rémunéré et que les étudiants sont couverts par leur propre assurance;

ATTENDU la recommandation de madame Cynthia Ménard, directrice des communications et activités de promotion; il est :

PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
APPUYÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET RÉSOLU : unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'entériner l'autorisation de signature par la directrice générale au nom de la Ville de Saint-Rémi de la convention de stage entre l'Institut Universitaire de Technologie Sénart-Fontainebleau et la municipalité afin de prendre en charge deux (2) stagiaires français en provenance de l'IUT Sénart-Fontainebleau, soit messieurs Grégoire Fournier et Nathan Denis pour un stage qui se tiendra entre le 1^{er} avril et le 25 juin 2015.

Adoptée

15-01-0021

(7.2) AUTORISATIONS D'APPELS D'OFFRES - AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE

(7.2.1) RUE NOTRE-DAME (ENTRE LES FAUBOURGS ET LA RUE BROSSÉAU)

(7.2.2) INTERSECTION DES ROUTES 221 ET 209

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'autoriser la procédure d'appel d'offres dans différents dossiers concernant l'aménagement d'une piste cyclable;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, Directeur des opérations; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
APPUYÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET RÉSOLU : unanimement

d'autoriser la procédure d'appel d'offres dans les dossiers suivants :

- Aménagement d'une piste cyclable – Rue Notre-Dame (entre les Faubourgs et la rue Brosseau);
- Aménagement d'une piste cyclable – Intersection des Routes 221 et 209.

Adoptée

(8.0) SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

(9.0) SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

15-01-0022

**(9.1) APPEL D'OFFRES # 14-651 – FOURNITURE DE SEL
POUR LE DÉGLAÇAGE – OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions (appel d'offres # 14-651) sur le Système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le Journal Construction pour la fourniture de sel pour le déglacage des chemins d'hiver ;

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>MONTANTS la tonne métrique</u> *
Sebci	105.78 \$ (92.00 \$ + taxes)
Sel Warwick Inc.	110.32 \$ (95.95 \$ + taxes)
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	Mention : <i>non soumissionnaire</i>

* pour une quantité approximative de 1 500 t.m.

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations, il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
APPUYÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET RÉSOLU : unanimement

d'octroyer le contrat # 14-651 à la compagnie Sebci au montant de 92 \$ la tonne métrique, taxes en sus, (105.78 \$, taxes incluses) et transport inclus pour la fourniture de sel pour le déglacage des chemins d'hiver pour la période hivernale 2014-2015 (soit 158 670 \$, taxes incluses pour une quantité estimée de 1 500 tonnes métriques). (Poste budgétaire 02-330-00-621 - Dépense financée à même le budget courant)

Adoptée

15-01-0023

(9.2) AUTORISATIONS D'APPELS D'OFFRES

**(9.2.1) ACQUISITION DE LUMINAIRES POUR LA
CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE DE RUE À DEL**

(9.2.2) CONFECTION DE PLANS ET DEVIS – RUE POUPART

**(9.2.3) SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE – RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC
- REMPLACEMENT**

**(9.2.4) MISE EN PLACE – CLÔTURE LE LONG DE LA PISTE CYCLABLE
- RUE SAINT-PAUL (ENTRE ROUTE 221 ET RUE MAURICE)
ET DÉCRET DES TRAVAUX – PHASE 1**

(9.2.5) FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE LE LONG DE LA PISTE CYCLABLE – SECTEUR LES JARDINS SAINT-RÉMI

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'autoriser la procédure d'appel d'offres dans différents dossiers et de décréter des travaux en régie interne;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET RÉSOLU : unanimement

d'autoriser la procédure d'appel d'offres dans les dossiers suivants :

- Acquisition de luminaires pour la conversion de l'éclairage de rue à DEL;
- Confection de plans et devis – Rue Poupart;
- Système de télémétrie – Réseaux d'égouts et d'aqueduc – Remplacement;
- Mise en place – Clôture le long de la piste cyclable – Rue Saint-Paul (entre Route 221 et rue Maurice);
- Fourniture et installation d'une clôture le long de la piste cyclable – Secteur *Les Jardins Saint-Rémi*.

de décréter les travaux en régie interne et d'autoriser la dépense pour l'aménagement des travaux en vue d'une piste cyclable le long de la rue Saint-Paul (entre la route 221 et la rue Maurice) – Phase 1 pour un montant de 22 882 \$, taxes en sus, se détaillant comme suit :

Aménagement – Piste cyclable - Rue Saint-Paul (entre 221 et Maurice)			
Travaux	Quantité	Prix unitaire	Coût approximatif (taxes en sus)
Poussière de pierre	350 tm	11.00 \$	3 850.00 \$
Terre de finition	36 vrg	12.00 \$	432.00 \$
Temps de pelle hydraulique	40 hres	125.00 \$	5 000.00 \$
Temps de camion 10 roues	80 hres	95.00 \$	7 600.00 \$
Végétation (Centre des Moissons)	1	6 000.00 \$	6 000.00 \$
		Montant total	22 882.00 \$

(Poste budgétaire 23-080-08-000 – Dépense financée par le PTI – piste cyclable – infrastructure)

Adoptée

(10.0) SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

15-01-0024

(10.1) ENTENTE INTERMUNICIPALE DES GRANDES-SEIGNEURIES CONCERNANT L'ENTRAIDE MUTUELLE EN CAS D'INCENDIE ET D'INTERVENTION D'URGENCE AU CONSEIL MOHAWK DE KAHNAWAKE – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que les municipalités adhérentes à l'entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries concernant l'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention

d'urgence se sont prévaluées des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27-1) pour conclure, en 2005, une entente intermunicipale;

ATTENDU que les municipalités adhérentes et le Conseil Mohawk de Kahnawake désirent appliquer les droits et obligations de l'entente intermunicipale afin de permettre à ce dernier de bénéficier de tous les droits et de respecter toutes les obligations contenue à ladite entente;

ATTENDU la recommandation de monsieur Christian Dumas, directeur du Service de sécurité incendie; il est :

PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET RÉSOLU : unanimement

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, la greffière, en cas d'absence la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi l'Entente visant l'application des droits et obligations de l'entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries concernant l'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence au Conseil Mohawk de Kahnawake.

Adoptée

(11.0) SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

15-01-0025

(12.0) CORRESPONDANCE

-
- Lettres de monsieur André M. Dubé, directeur de la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie du Ministère des Transports du Québec en date du 1^{er} décembre 2014 informant que le Ministère souhaite faire le suivi avec la Ville de Saint-Rémi quant à ses intentions exprimées dans sa résolution # 10-03-0101; et à l'effet qu'il serait opportun d'effectuer des vérifications quant aux interdictions qui devaient être mises en place par la Ville compte tenu de la géométrie de l'intersection de la rue Saint-Paul et de la Route 221;
 - Lettre en date du 9 décembre 2014 de la Mutuelle des municipalités du Québec remerciant la Ville pour la diligence avec laquelle elle a répondu à ses recommandations.

(13.0) AFFAIRES NOUVELLES

15-01-0026

(13.1) MME LUCIE DAIGNEAULT – COMMIS-RÉCEPTIONNISTE OCCASIONNELLE **- PROLONGATION D'ENGAGEMENT - AUTORISATION**

ATTENDU que madame Lucie Daigneault a été engagée au poste de commis-réceptionniste occasionnelle pour la période du 15 octobre au 31 décembre 2014 (résolution # 14-10-0439);

ATTENDU que la commis-réceptionniste régulière est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

ATTENDU la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
APPUYÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET RÉSOLU : unanimement

d'autoriser la prolongation d'engagement de madame Lucie Daigneault au poste de commis-réceptionniste occasionnelle jusqu'au 30 juin 2015, au taux horaire prévu à l'échelon 1 dudit poste, le tout en conformité avec l'article 5.04 de la Convention collective des salariés, Cols blancs.

Adoptée

(14.0) INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

15-01-0027

(15.0) PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

Dépôt, par madame Ginette Pigeon, d'une invitation officielle aux membres du Conseil municipal à l'assemblée générale de fondation de l'organisme *Vents d'Espoir de la Vallée du Saint-Laurent* qui se tiendra au Centre communautaire de Saint-Rémi le mercredi, 21 janvier 2015 à 19h.

15-01-0028

(16.0) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est :

PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
APPUYÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET RÉSOLU : unanimement

que la présente assemblée soit levée à 21h35.

Adoptée

Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse

Diane Soucy, OMA
Greffière

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI, 12 JANVIER 2015
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 13 janvier 2015.

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La Direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 13 janvier 2015.

**Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA
Trésorière**